

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POSTI TENEBRAS LVX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates

du 6 mai 1981

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Plan-les-Ouates ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

ARRÊTÉ

Il est donné le nom de :

- Chemin du Vieux-Puits CV 58904

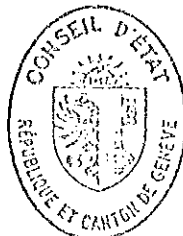
au chemin, sans issue, partant de la route de Saint-Julien et desservant actuellement les nos 140a, b et 142 a, b, c, de cette artère.

Ce nom rappelle l'ancien puits, situé en bordure de ce chemin et qui a desservi en eau plusieurs générations de riverains.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er septembre 1981.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

D. Haenni